

## VILLE d'HAZEBROUCK DEPARTEMENT DU NORD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX ARRETE PORTANT : Délégation de Fonctions et Signature À Madame Elise DORMION-ROUSSEZ Sixième Adjointe au Maire

#### Service Juridique

**VB/BD/AD/2026/42**

Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 21211-22, R.2122-8,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026, relatif à l'élection du Maire et des adjoints, et portant notamment l'élection de Madame Elise DORMION-ROUSSEZ en qualité de Sixième Adjointe au Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,

Vu la délibération n° 2026-030 du 23 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation à Madame Elise DORMION-ROUSSEZ, Sixième Adjointe au cadre de vie et à l'environnement.

### ARRETE

#### Article 1

Madame Elise DORMION-ROUSSEZ reçoit de façon permanente, délégation de fonctions, sous ma surveillance et ma responsabilité pour assurer les fonctions **de Sixième Adjointe en charge du cadre de vie et de l'environnement.**

Dans le cadre de sa délégation, Madame Elise DORMION-ROUSSEZ sera chargée plus particulièrement de l'examen des questions ayant trait aux affaires ci-dessus.

## **Article 2**

Madame Elise DORMION-ROUSSEZ pourra valablement signer au nom de Monsieur le Maire et sous son contrôle les pièces et actes se rapportant à la délégation mentionnée à l'article 1 et notamment :

- toutes correspondances et documents administratifs relevant de sa délégation,
- courriers aux habitants concernant l'entretien des espaces verts, la propreté, le bruit, la végétation,
- courriers aux associations environnementales, collectifs de quartier, écoles (sensibilisation écologique),
- courriers aux prestataires (entretien, espaces verts, nettoyage),
- conventions avec associations environnementales (jardin partagé, actions écocitoyennes, journées de nettoyage), partenariats sur la gestion des sites naturels, biodiversité, compostage,
- conventions d'occupation ou de mise à disposition de parcelles pour animations écologiques, décisions de fermeture temporaire de jardins pour travaux,
- arrêtés techniques liés à la gestion quotidienne des espaces verts.
- courriers de subventions relatifs à sa délégation.

## **Article 3**

La signature par Madame Elise DORMION-ROUSSEZ des pièces et actes relatifs à sa délégation devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

## **Article 4**

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

## **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **Article 6**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au Recueil des Actes Administratifs de la Ville d'HAZEBROUCK et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 01 AVR. 2026

**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**

